

[→ Message](#)

30163090 528250816732 528

M GRIALOU FRANCIS
DOMAINE DU BUIS
BOURG DE SAINT MARTIN LE REDON
46700 ST MARTIN LE REDON

[→ Contacts](#)

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 04
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 06



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
5 av Georges Leygues 47500 FUMEL
Mardi et vendredi de 9h à 12h, 13h30 à 16h30

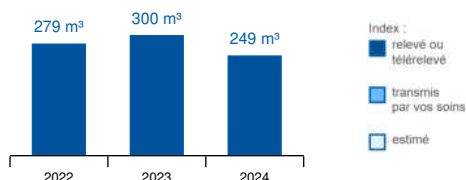
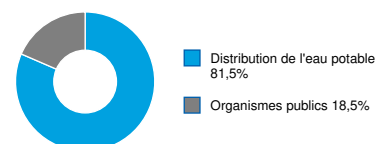
Votre facture estimative du 12 juin 2025

Acompte basé sur **50 %** de votre consommation moyenne annuelle

Votre consommation estimée : **125 m³**

Montant prélevé le **01 juillet 2025 : 385,72 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	314,51
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA LEMANCE	
Organismes publics	71,21
Total facture	385,72
Montant à prélever	385,72

[détail au verso](#)**Evolution de votre consommation****Répartition de votre facture**

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 01 juillet 2025 sur votre compte numéro XXXXX942009.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5248002779-000190874-02

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
BOURG ST MARTIN LE REDON	125 m³	210297	020 mm			Estimation de consommation		
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						298,12		314,51
Abonnement						49,17		51,87
Part Syndicale		2e semestre 2025				27,34	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2025				21,83	5,50	
Consommation						248,95		262,64
Acompte part syndicale		Année 2025		125	1,0704	133,80	5,50	
Acompte part SAUR		Année 2025		125	0,9212	115,15	5,50	
► Organismes publics						67,50		71,21
Consommation						67,50		71,21
Acompte Consommation eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		125	0,3200	40,00	5,50	
Acompte Performance des réseaux d'eau potable (agence de		Année 2025		125	0,0700	8,75	5,50	
Acompte Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		125	0,1500	18,75	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,67 € / m3 soit 0,00267 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 € HT soumis à TVA : 365,62 €		TVA 5,50 % : 20,10 € TVA sur les débits : 20,10 €		Total facture TTC : 385,72 €		

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr – Rubrique Données Personnelles).
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dater et signer votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
 Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
 Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.